

---

## **REGLEMENT D'APPUI DE L'UNIVERSITE ABDELMALEK ESSAADI A LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE ET A L'INNOVATION**

---

### **PREAMBULE**

S'appuyant sur les Hautes Orientations Royales et l'orientation générale de l'État visant à encourager la Recherche Scientifique en renforçant les textes législatifs et les institutions liées ;

Vu la loi n°01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Vu la loi cadre n° 51.17 relative au système de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la recherche scientifique ;

Et suite aux mesures proposées dans le cadre du projet de développement de l'Université Abdelmalek Essaâdi (UAE) pour la période 2021 - 2024, visant le développement de la recherche scientifique, plus particulièrement en ce qui concerne l'appui à l'innovation et aux publications scientifiques indexées et citations dans les bases de données internationales et à l'adresse des structures de recherche accréditées au sein des établissements qui en relèvent.

L'Université d'Abdelmalek Essaâdi, et selon les décisions approuvées lors de la réunion de la Commission de la Recherche Scientifique et de la Coopération tenue le 16 juillet 2021 et les réunions du Conseil de l'Université tenues le 26/07/2021 et le 13/10/2021, dédie un budget annuel à repartir pour le compte des structures ayant produit des publications indexées, tout en prenant en compte les citations dans des revues indexées et brevets.

### **Article 1 : Eligibilité**

- Tout enseignant chercheur, permanent, en exercice et affilié à une structure de recherche accréditée au sein de l'UAE, peut bénéficier d'un appui à la production scientifique et à l'innovation ;
- Les articles doivent mentionner explicitement l'affiliation à l'UAE (Cf. Article 4) ;
- Les revues ou les journaux considérés sont ceux indexés dans les bases de données internationales : Scopus, Web Of Science ;
- Les articles publiés dans la revue Nature ou la Revue Science ;
- Les Brevets enregistrés ;
- Les dossiers doivent être adressés par voie administrative à la présidence de l'UAE.

## Article 2 : Contenu du dossier

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de soutien dûment rempli (Cf. Annexes 1, 2 et 3) ;
- PV signé par le porteur de la demande de soutien et co-auteurs appartenant à l'UAE en cas de travaux collectifs. Ce document doit détailler le % convenu à octroyer à chaque chercheur - coauteur relevant de l'UAE.

## Article 3 : Démarche

Les dossiers soumis à l'étude sont déposés à la Division de la Recherche Scientifique de la Présidence de l'Université selon les conditions suivantes :

- Les porteurs de demande de prime, permanents, exerçant à l'UAE, doivent être impliqués dans une structure de recherche accréditée au sein de l'Université ;
- Les auteurs permanents, exerçant à l'UAE, porteurs de demande de prime, doivent indiquer Abdelmalek Essaady University dans leur affiliation (Cf. Article 4) ;
- Selon le type de la production scientifique, la prime liée est calculée annuellement selon les clauses des trois décisions validées par le Conseil de l'université le 26/07/2021, en lien soit à la publication, soit à la citation, soit à l'innovation (Brevet) ;
- Un examen par la sous-commission émanant de la Commission de Recherche Scientifique du Conseil de l'Université ;
- Chaque publication (article) indexée UAE ou brevet bénéficie d'une prime unique. La liste des publications indexées et / ou de citations ou de brevets, validée par le Conseil de l'Université et budget lié sont envoyés de la Présidence aux responsables des établissements relevant de l'UAE. Le budget lié étant à répartir pour le compte des structures de recherche concernées par la production ;
- Le formulaire de la demande de soutien dûment rempli doit être déposé au plus tard le 1 janvier de l'année d'attribution du budget (N) et ce, pour la production (Articles et Brevets) de l'année (N-1) et les citations de l'année (N-4) ;
- Les résultats sont portés à la connaissance des porteurs de demandes d'appui par courrier officiel.

## Article 4 : Consignes pour la signature des publications scientifiques de l'UAE

- L'UAE recommande en première intention l'indication des affiliations sur un mode monoligne ;
- Inclure le nom de « l'Université Abdelmalek Essaâdi » dans les publications scientifiques.
- Le nom de l'université « Abdelmalek Essaadi University » est positionné en troisième dans l'adressage des établissements de tutelles ;
- La forme suivante est à retenir pour l'indication de l'affiliation des auteurs de publications relevant des structures de recherche de l'UAE :

**[Intitulé ou Acronyme de la structure de recherche, Acronyme de l'Établissement, Abdelmalek Essaadi University, Tetouan, Morocco]**

- Il est obligatoire d'inclure le nom complet de l'affiliation en anglais ;
- L'indication de l'adresse est facultative ;

- Lorsqu'un auteur est rattaché à plusieurs affiliations, il est recommandé que chacune des affiliations figure sur une ligne différente, en respectant les recommandations d'ordre d'adressage de chacune d'elles ;
- Les caractères spéciaux, les « ; », ou les mots de coordination (et ou and) ne doivent pas figurer entre établissements afin que l'écriture monoligne soit correctement interprétée par les éditeurs des données bibliométriques.

#### **Article 5 : Liste des acronymes des établissements de l'UAE**

Dans la forme de l'affiliation des auteurs à retenir et telle que proposée en Article 4, il est nécessaire de respecter les acronymes des établissements relevant de l'UAE comme précisé en Annexe 4.

#### **Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement d'appui de l'UAE à la production scientifique et à l'innovation est entré en vigueur le jour de son approbation par le Conseil de l'Université tenu le 13/10/2021.



## Annexe 1 - Formulaire de demande de Prime à la publication mise en place par l'UAE

<b>Structure de la recherche et établissement d'attache du responsable de la demande de prime (Enseignant, permanent relevant de l'UAE)</b>							
<b>Responsable de la structure de recherche</b>							
<b>Année de publication</b>							
<b>Article N°</b>				0X / Nombre total de publications de la structure de recherche concernée			
<b>Information sur les auteurs de l'article</b>							
<b>Auteur responsable de la demande de la prime</b>				<b>Co-auteurs</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Email</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Structure de recherche</b>	<b>Etablissement</b>
<b>Information sur la publication objet de la prime</b>							
<b>Intitulé de l'article</b>	<b>Nom complet de la revue et Acronyme lié</b>		<b>Lien de la revue</b>	<b>Base de données d'indexation</b>	<b>Scimago (Quartile)</b>	<b>Lien de l'article /DOI</b>	
<b>Signature du bénéficiaire (porteur de la demande de prime)</b>				<b>Signature des co-auteurs relevant de l'université Abdelmalek Essaadi</b>			
<b>Avis du Chef de l'Etablissement</b>							

Pièces à joindre au formulaire :

- PV détaillant le % convenu à octroyer à chaque chercheur - coauteur relevant de l'UAE dument signé ;
- Support numérique du formulaire.

## Annexe 2 - Formulaire de demande de Prime à la citation de publications indexées mise en place par l'UAE

<b>Structure de la recherche et établissement d'attache du responsable de la demande de prime (Enseignant, permanent relevant de l'UAE)</b>									
<b>Responsable de la structure de recherche</b>									
<b>Année de publication</b>									
<b>Information sur les auteurs de l'article</b>									
<b>Auteur responsable de la demande de la prime</b>						<b>Co-auteurs</b>			
N° Article	Nom	Prénom	Email	Téléphone	Nom	Prénom	Structure de recherche	Etablissement	
Article N°1									
Article N°2									
<b>Information sur la publication objet de la prime</b>									
N° Article	Intitulé de l'article cité	Nom complet de la revue et Acronyme lié	Base de données d'indexation	Scimago (Quartile)	Lien de la revue	Lien de l'article /DOI	Nombre de citations de l'article objet de la demande		
Article N°1									
Article N°2									
Article N°3									
<b>Signature du bénéficiaire (porteur de la demande de prime)</b>					<b>Signature des co-auteurs relevant de l'université Abdelmalek Essaadi</b>				
<b>Avis du Chef de l'Etablissement</b>									

**Pièces à joindre au formulaire :**

- PV détaillant le % convenu à octroyer à chaque chercheur - coauteur relevant de l'UAE, dument signé ;
- Support numérique du formulaire.

## Annexe 3 - Formulaire de demande de Prime à l'Innovation mise en place par l'UAE

<b>Brevet National</b>	
<b>Brevet International</b>	

<b>Nom et Prénom de l'Inventeur porteur de la demande de prime (Enseignant, permanent relevant de l'UAE)</b>	
<b>Etablissement d'accueil (relevant de l'Université Abdelmalek Essaâdi)</b>	
<b>Structure d'accueil</b>	
<b>Intitule de l'invention</b>	
<b>N° de dépôt de la demande</b>	
<b>Date de dépôt</b>	
<b>Date de publication du brevet</b>	
<b>Nature et référence (lien numérique) du brevet accepté en Année (N-1)</b>	
<b>Inventeurs</b>	
<b>Description abrégée de l'invention</b>	
<b>Signature du bénéficiaire (porteur de la demande)</b>	<b>Signature des co-inventeurs relevant de l'université Abdelmalek Essaadi</b>
<b>Avis du Chef de l'Etablissement</b>	

## Annexe 4 - Liste des acronymes des établissements de l'UAE

Acronyme	Etablissement
<b>CHUT</b>	Centre Hospitalier Universitaire de Tanger / Tanger -Tétouan - Al Hoceima
<b>ENCGT</b>	École Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger
<b>ENCGH</b>	École Nationale de Commerce et de Gestion d'Al Hoceima
<b>ENS</b>	École Normale Supérieure de Tétouan
<b>ENSAH</b>	Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'Al Hoceima
<b>ENSAT</b>	Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger
<b>ENSATE</b>	Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tétouan
<b>ESRFT</b>	Ecole Supérieure Roi Fahd de Traduction
<b>FLSH</b>	Faculté des Lettres et Sciences Humaine de Tétouan
<b>FMP</b>	Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tanger
<b>FOD</b>	Faculté Oussoul Eddine de Tétouan
<b>FPH</b>	Faculté Polydisciplinaire d'Al Hoceima
<b>FPK</b>	Faculté Polydisciplinaire Ksar Kbir
<b>FPL</b>	Faculté Polydisciplinaire de Larache
<b>FS</b>	Faculté des Sciences de Tétouan
<b>FSJEST</b>	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger
<b>FSJESTE</b>	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tétouan
<b>FSTH</b>	Faculté des Sciences et Techniques d'Al Hoceima
<b>FSTT</b>	Faculté des Sciences et Techniques de Tanger